

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

1976 - SEPTEMBRE - 15^e année - Nos 66-67

Prix au numéro : 40 frs — Abonnement annuel : 140 frs — Compte Chèque Postal 000-0060517-86

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles
Secrétariat et Trésorerie : Hoogvorstweg, 23 - 1980 Tervuren
Rédaction du Bulletin : Chaussée de Malines, 65 - 1960 Sterrebeek
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs



LA VIE A BRUXELLES

AU SEIN DE QUELQUES FAMILLES LIGNAGERES

Pour introduire ce nouveau chapitre de chronique familiale, dont Madame Charles Cogels, née Baronne Madeleine van Reynegom de Buzet, a bien voulu nous réserver la publication, nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'emprunter à l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique* de 1896 le tableau généalogique de la branche de sa famille évoquée par l'auteur.

Nous avons donné dans le n° 41-42 de cette revue, dans l'introduction du premier chapitre de l'ouvrage de Madame Cogels, la filiation de l'auteur depuis Thierry van Reynegom, sgr. d'Esschenloo (1578-1636) et Régine Mechelman († 1659).

Nous la reprenons ci-dessous avec les collatéraux, du degré III au degré V, correspondant au contenu du chapitre qui suit. Nous espérons que ce sec exposé généalogique fera ressortir le vivant récit de Madame Cogels.

III. Adrien-Philippe van Reynegom, licencié ès lois, seigneur d'Herenthout et d'Herlaer, par cession de son frère Charles-François-Barthélemy et relief du 15 avril 1720, de la franchise de Buzet et de Coensbourg, né à Anvers, baptisé le 27 juin 1667 à Notre-Dame nord, épousa à Saint Bavon, à Gand, le 10 janvier 1716, Livine-Norbertine-Josèphe *van Voorspoel*, née à Bruxelles, baptisée à Notre-Dame de la Chapelle le 6 août 1697, fille de Maximilien van Voorspoel, chevalier, conseiller au conseil de Flandre, puis du conseil privé, et d'Isabelle Dubois. Il mourut à Bruxelles, dans la paroisse de Sainte-Catherine, le 23 avril 1731, et fut enterré à Sainte-Gudule. Sa veuve décéda au château d'Herlaer à Herenthout, le 21 septembre 1756, après avoir épousé en secondes noces son cousin Norbert-Livin-Maximilien van Voorspoel. (*Annuaire* de 1876, p. 299, 1°).

Elle eut de son premier mari :

1° Isabelle-Maximilienne-Philippine, née à Bruxelles le 24 janvier 1717, baptisée à Notre-Dame de Finisterræ, décédée le 28 mars 1755, mariée à Sainte-Catherine à Bruxelles, le 4 avril 1739, à René-Joseph, baron *de Zinzerling*, fils de François-Adolphe, ministre plénipotentiaire de l'empereur Charles VI près les États généraux, et de Cornélie Courtembourg. Ils moururent à Gand, lui le 15 janvier 1761, et furent enterrés à Saint-Bavon. (*Annuaire* de 1860, p. 259, II) ;

Notre page de couverture : Château de HERLAER ; vue du châtelet
qui porte encore les armes des REYNEGOM de BUZET

2° Théodore-Georges-Jacques-Joseph, licencié ès lois, seigneur d'Herenthout, Herlaer, Buzet, Latere, né à Bruxelles le 21 juillet 1718, baptisé le 23 à Notre-Dame de Finisterræ, mort dans la même paroisse, en célibat, le 20 avril 1771, inhumé à Sainte-Gudule ;

3° Norbert-Philippe-Maximilien-Joseph, qui suit ;

4° Marie-Thérèse-Jeanne-Josèphe, baptisée à Sainte-Catherine le 28 juillet 1722, morte à Bruxelles le 12 mai 1797, mariée à Notre-Dame de Finisterræ, le 22 juillet 1757, à Jacques-Joseph-Gerbrand *Gansacker*, seigneur d'Iteghem, né à Iteghem le 10 octobre 1726, mort à Bruxelles le 4 mai 1790, fils de Jacques-Ferdinand, seigneur du même lieu, et de Marie-Thérèse Fredericx. (*Annuaire* de 1887, p. 104, V) ;

5° Corneille-Philippe-Martin-Joseph, né et mort au château d'Herlaer le 20 septembre 1727, inhumé le lendemain dans le caveau de la famille, à Sainte-Gudule, à Bruxelles.

IV. Norbert-Philippe-Maximilien-Joseph van Reynegom, licencié ès lois, seigneur d'Herenthout, Herlaer, Buzet, Coensbourg, né à Bruxelles, baptisée à Notre-Dame de Finisterræ le 5 novembre 1720, décédé dans la même ville le 2 avril 1805, épousa à Notre-Dame de la Chapelle, le 10 août 1762, *Jeanne-Louise Pangaert*, née à Bruxelles, baptisée à Sainte-Catherine le 19 décembre 1733, morte à Bruxelles le 7 germinal an VIII (28 mars 1800), fille de Jean-Baptiste Pangaert, chevalier, et de Marie-Françoise-Catherine de Villegas. (*Annuaire* de 1875, p. 257, 4°.)

Ils eurent cinq enfants, nés à Bruxelles et baptisés à Notre-Dame de Finisterræ :

1° Théodore-Jean-Joseph, qui suit ;

2° Marie-Thérèse-Joséphine, baptisée le 12 décembre 1764, mariée en premières noces, à Notre-Dame de Finisterræ, le 7 août 1787, à son oncle par alliance Charles-Léopold-Marie-Joseph de Moor, baptisé à Saint-Nicolas le 18 mai 1744, veuf d'Anne-Catherine-Thérèse-Constante Pangaert, mort à Bruxelles le 5 décembre 1797, fils de Dominique-Joseph et de Marie-Catherine T'Seraerts ; et en secondes noces, à Bruxelles, le 29 avril 1801, à Louis-François van der Cruyce, né à Bruxelles le 26 juin 1768, mort à Humbeek le 14 septembre 1830, fils de Jean-Baptiste-Joseph et de Marie-Thérèse Keyaerts. Elle mourut sans enfants à Bruxelles, le 1^{er} avril 1845. (*Annuaire* de 1892, p. 185) ;

3° Joseph-Constantin, baptisé le 12 novembre 1768, mort sans alliance, à Laeken, le 30 juillet 1832 ;

4° Catherine-Françoise-Ghislaine, baptisée le 26 janvier 1772, morte sans alliance, à Bruxelles, le 2 juillet 1843 ;

5° Isabelle-Thérèse, baptisée le 27 juillet 1774, morte sans alliance, à Bruxelles, le 16 novembre 1827.

V. *Théodore*-Jean-Joseph van Reynegom, fils de Norbert-Philippe-Maximilien-Joseph, seigneur de Buzet, d'Herenthout, d'Herlaer et de Coensbourg, petit-fils d'Adrien-Philippe, seigneur des mêmes lieux, obtint, le 2 septembre 1816, reconnaissance de noblesse avec le titre personnel de baron et sa désignation de membre du corps équestre de Brabant. Il figure sur la première liste officielle sous le nom de *van Reynegom de Buzet*.

Ses enfants ont tous obtenu, après le décès de leur cousin, auteur de la seconde branche, le 17 octobre 1817, le titre personnel de baron et de baronne et ils figurent sur la troisième liste officielle sous le même nom.

Le *baron* Théodore van Reynegom de Buzet fut membre des Etats provinciaux du Brabant, membre du conseil général des hospices de la ville de Bruxelles et siégea au corps équestre de 1817 jusqu'à son décès.

Né le 29 janvier 1764 à Bruxelles, il mourut le 30 juin 1826 dans cette même ville, où il avait épousé, le 15 avril 1788, Marie-Jeanne-Catherine-Henriette-Louise *de Wilde*, née à Bruxelles le 10 octobre 1769, y décédée le 6 juillet 1844.

Ils eurent, nés à Bruxelles, à l'exception du n° 5° :

1° *Théodore*-François-Ghislain a obtenu, ainsi que ses frères qui suivent, le 20 mars 1842, reconnaissance du titre de baron, qui devait être porté par tous ses descendants.

Le *baron* Théodore van Reynegom de Buzet, né le 29 janvier 1789, décéda le 26 décembre 1864 à Bruxelles, où il avait épousé, le 2 septembre 1840, Mathilde-Caroline *van Meldert*, née à Gand le 11 juillet 1809, décédée sans enfants à Bruxelles, le 2 février 1888, sœur puînée d'Eugène-Charles-Benoît ;

2° *Baron* Pierre-Théodore-Auguste, né le 2 juillet 1790, décédé en célibat, à Bruxelles, le 26 octobre 1857 ;

3° *Baron* François-Marie-Ghislain, né le 2 juillet 1791, décédé sans alliance, à Bruxelles, le 27 octobre 1870 ;

4° *Ferdinand*, qui continuera la famille ;

5° *Baronne* Julie-Joséphine-Ghislaine, née à Hoeylaert le 13 janvier 1796, décédée sans alliance, à Bruxelles, le 17 janvier 1879 ;

6° *Baronne* Adélaïde-Marie-Catherine-Ghislaine, née le 16 avril 1799, décédée en célibat, à Bruxelles, le 2 janvier 1872.

P.c.c. LA REDACTION

ADRIEN - PHILIPPE VAN REYNEGOM

« Pour éviter les fouilles et furies des soldats français, parvenus jusque Nivelles, et craignant de les voir entrer à Bruxelles, ma très chère femme s'est, en juin 1667, réfugiée à Anvers chez sa sœur de Witte.

» Elle y donna le jour le 26 à un solide garçon. »

Voilà ce que *Corneille* écrit dans son Livre de Raison.

Adrien-Philippe, car te fut le nom qu'il reçut à son baptême en la Cathédrale d'Anvers, perdit son père avant l'âge de 15 ans, mais comme ses frères, il fit de bonnes études et fut diplômé en sciences juridiques à Louvain en 1691.

Pas pressé du tout de se marier, habitant chez sa mère et sa sœur Jeanne, n'ayant pas de soucis matériels, aimant la vie facile... et la bonne chère, il avait 48 ans bien sonnés quand il se décida à prendre femme !!

L'élue de ce vieux cœur fut une femme toute jeune, vraiment très jeune, 19 ans !!... une Gantoise : *Livine van Voorspoel*. Elle était fille de *Maximilien* et d'*Isabelle du Bois*.

Adrien tenait admirablement ses comptes. Le temps ne lui faisait pas défaut car il n'occupait aucune charge publique, aussi son livre de raison est-il une mine de renseignements sur sa vie de célibataire.

Voici quelques annotations :

Pour un demi tonneau d'huîtres 6 gulden... Pour petites « bagatelles » et « récréation » 85 g... « Avec Monsieur et ma sœur été à l'opéra, payé 4 gulden pour la loge... » « Avec les cousins de Witte à la comédie et au bal, et les ai tenus quitte des entrées... » « Pour un « bouké » avec des fleurs et frais pour le porter 4 g. » (il est discret et ne nomme pas la destinatrice)... Il achète évidemment des aunes et des aunes de dentelles pour ses manchettes, se fait faire une perruque « nouée » à la mode, à la place de sa longue perruque et la fait friser, etc., etc.

Pas de dépenses inutiles... Il fait « retourner » son costume noir, et achète du gros coton pour ravauder ses chaussettes.

Dans un autre ordre d'idées : acquis 3 lots de livres dans une vente publique... payé pour une lanterne et une toge pour assister aux processions de l'Administration de Quinzaine... Pour la permission de manger de la viande pendant le carême 12 stuivers...

Malgré les bonnes études, vie vraiment très oisive !!

Approchant de la cinquantaine, Adrien a donc décidé de se marier !

Le 30 décembre 1715 il part pour Gand avec son domestique et deux carrosses. La cérémonie religieuse n'aura lieu que le 10 janvier, mais il désire courtiser encore un peu sa « toute chère ». Faire quelques achats, dont l'alliance, qu'il paye 6 gulden. Il a pris pension à l'auberge et débourse 21 g. pour ses frais de bouche.

On passe le contrat, très minutieusement établi ; Livine est mineure et orpheline de père. Sa mère lui donne 10.000 gulden de dot, des rentes nombreuses ; comme terres, des biens à Landeghem, Looekristi, Wetteren, Haesdonck, quatre petites maisons à Gand, dont une est une « bakery » au coin de la Waterstraet.

La veille du mariage (est-ce pour se faire bien voir par sa future belle-mère ?), il distribue largement des pourboires à toute sa domesticité : au cocher, 28 g., à la servante, 22 g., au domestique, 16 g.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église St-Jean au cours d'une messe à trois prêtres.

Est-ce la veille des noces qu'eut lieu un banquet... qui dût être très animé?... Je ne sais qui a composé la chanson plus que grivoise écrite à cette occasion... Cela se psalmodiait comme une litanie, avec refrain repris en chœur par tous : ... « olala Livina »..., grasses plaisanteries flamandes bonnes pour faire rougir cette si jeune mariée... et vraiment impossibles à transcrire.

Les deux carrosses reprirent le jour même la route de Bruxelles, où les attendaient les fidèles serviteurs ayant préparé la maison en vue de la nuit de noces. Cato, la cuisinière, reçut le lendemain, et ce selon l'usage, 12 gulden pour ce qui s'appelait « le pourboire du lit »...

Les nouveaux mariés avaient dû arriver tardivement, car ils firent halte à Alost « in de Ploeg », halte habituelle pour le voyage Gand-Bruxelles.

Quelques jours après le mariage, départ pour Anvers, via Malines, mais... à trois cette fois... La belle-mère est du voyage.

L'arrêt à Malines s'expliquait par le fait que de tous temps le bijoutier de confiance habitait cette ville et le coffret à bijoux devait encore être livré. La belle-mère était-elle une personne méfiante ? Voulait-elle vérifier par elle-même que le coffret contenait bien tous les bijoux et les perles dont la nomenclature avait été faite dans le contrat de mariage ?

Les chaussures de sa fille n'étaient en tout cas pas bien solides et ne résistèrent pas aux mauvais pavés de la ville. Adrien paya 75 stuyvers pour remettre de nouveaux « plevikens » (des talons).

Adrien et les siens séjournèrent quatre jour à Anvers, à l'auberge « de Schilt ». Ils prenaient leurs repas « in St Joseph », et firent beaucoup d'achats.

Je crois que peu de jeunes femmes furent aussi gâtées que Livine ! Dans le livre de comptes d'Adrien les postes se suivent, se rapportant tous à des dépenses pour sa « beminde huysvrouw », toilettes, chaussures, miroir français dans un cadre d'argent... ; même à *Isabelle*, la sœur de Livine, il offre des pendants d'oreilles, lors de son mariage avec *Philippe de Villegas*. Il la désigne très gentiment sous le nom de « Belleke »... Il fait peindre leurs blasons sur son meilleur carrosse. Non, il ne peut rien refuser à cette très jeune femme !

Malgré cette énorme différence d'âge (30 ans), leur union, qui dura 15 ans, fut très heureuse. Durant les 6 premières années de leur mariage, naquirent quatre enfants : *Isabelle*, *Théodore*, *Norbert* et *Marie-Thérèse*.

Les mois d'été se passaient à Herenthout. Comme Adrien dans son testament stipule que les messes pour le repos de son âme se diront en grande partie à Herlaer, par le chapelain, de préférence les dimanches et jours fériés, durant toute l'année, il faut en déduire que l'on faisait de longs séjours au château. En hiver ils habitaient rue Neuve.

A la naissance de Théodore, une lettre parvint à cette adresse, écrite par le Curé de Calfort, et contenant une parcelle d'Agnus Dei. Il conseillait à Adrien (toujours les superstitions) de la faire avaler par Livine au moment de l'accouchement, pour faciliter le travail !! Comme la parcelle est toujours là, je crois que l'enfant est bien venu au monde sans cette aide !!!

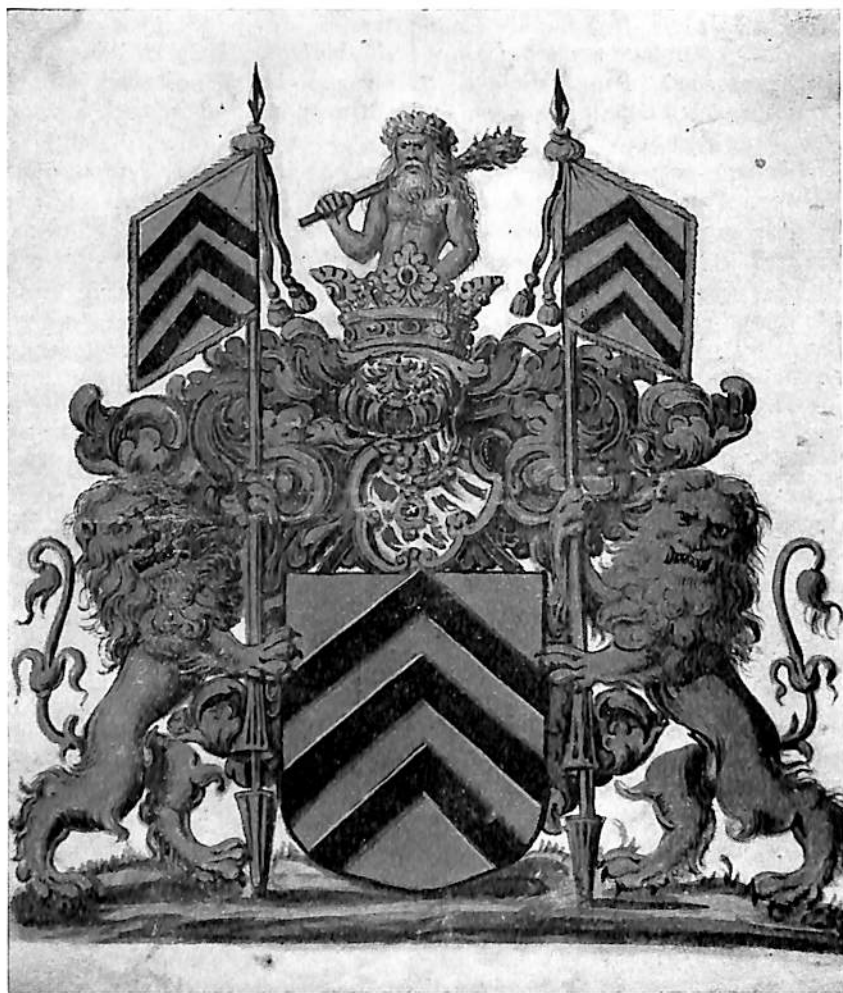
Adrien a eu une assez longue maladie, car il fit son testament le 27 décembre 1730, étant alité, et mourut le 22 avril 1731.

Livine fut tellement bouleversée par cette maladie qu'elle en perdait la tête. C'est elle qui l'écrit : elle a signé une quittance lui remise par le receveur de Haesdonck sans s'apercevoir, dit-elle, qu'il y avait une erreur !

Six mois s'écoulaient... Le 16 octobre Livine âgée de 34 ans épouse son cousin *Norbert van Voorspoel*... C'est vite ! six mois ! Se sentait-elle trop inexpérimentée pour diriger sa maisonnée, ses 4 enfants, dont l'aîné avait 14 ans ?... Ne voulait-elle pas laisser passer les plus belles années de sa jeunesse ? N'oublions pas que son premier mari mourut âgé de 64 ans !!!

J'ignore l'âge de *Norbert*. Il mourut en 1747 et Livine en 1756. Une fille naquit de cette union : *Livina Philippina* qui épousa *François Caïmo*.

Livine mourut au château de Herlaer. Son obit et celui de *Norbert* se trouvent à la chapelle. Ils furent inhumés au Finistère à Bruxelles, tandis que Adrien repose à Ste-Gudule dans la tombe de ses ancêtres.



VAN VOORSPOEL

LES VAN VOORSPOEL

La fortune de Norbert devait être très importante à en juger par les coûteuses transformations qu'il comptait faire au château de Herlaer, et qui malheureusement restèrent à l'état de projets, à cause de sa mort prématurée. J'en ai retrouvé une maquette, dont le style était très simple et classique, de bien meilleur goût que ce qui, un bon siècle plus tard, fut réalisé par mes grands-parents.

Conscient des devoirs d'un châtelain, il prit à cœur de faire revivre les usages de sa seigneurie, et fit don à la gilde de St-Sébastien d'un superbe collier portant ses armes et celles de sa femme : *Voorspoel-Voorspoel*.

Il y avait deux gildes à Herenthout. Le 5 avril 1646 *Cornélia Caimo*, veuve de *Jacob Sandelin*, commissionna l'échevin *van der Linden*, et différents membres de la gilde de St-Sébastien, pour se rendre à Louvain auprès de la Gilde Principale, dont dépendaient les autres gildes du Brabant, et ce afin d'obtenir une charte en faveur de la gilde de St-Antoine, récemment fondée. Celle-ci aura son autel en l'église St-Gommaire, les archers ayant le leur en la paroisse St-Pierre.

Cet acte officiel est consigné dans le livre de la Gilde, ainsi que tous les règlements en vigueur. Il porte sur la couverture de parchemin une fine peinture reproduisant saint Antoine avec son petit cochon dissimulé dans les plis de son manteau ; le tout entouré d'une guirlande de feuillage, aux tons très doux.

Quelle est l'origine des Gildes?... Parmi de vieux bouquins, j'en ai retrouvé un, intitulé « Recherches historiques... des Gildes et des Corporations de métiers » par *Félix de Vigne* (1847). Je glane quelques détails. Dans les mœurs primitives de la Scandinavie, la Gilde était le repas solennel qui réunissait 3 fois l'an, tous les hommes libres d'un même canton. On y buvait aux dieux et aux héros. Après l'arrivée des premiers missionnaires, on ne leva plus la coupe au nom de Odin ou Thor, mais on invoqua le Christ et son cortège de Saints.

La Gilde donna naissance à une grande variété de Corporations. On distingua bientôt les Gildes ecclésiastiques composées de laïcs autant que de clercs, mais ayant une tendance essentiellement religieuse ; les Gildes de protection mutuelle qui veillaient au maintien de la vieille indépendance, à la sûreté de la vie ; les Gildes marchandes qui garantissaient le commerce, et enfin les Gildes ouvrières, qui protégeaient et anoblissaient le travail.

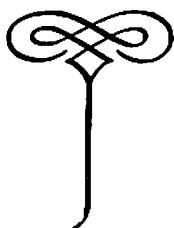
Le sentiment de l'honneur le plus pur animait ces corporations... Il y avait le pilori de honte pour les toiles mal tissées, et l'exclu-

sion de la confrérie pour l'ouvrier qui ne respectait pas sa femme, etc.

Philippe le Bon travailla à transformer ces vieilles associations militantes et travailleuses en innocentes confréries d'amusement. Tous les ans il y avait un grand tir entre les confrères ; le plus adroit, qui abattait le perroquet, était proclamé Roi. Celui qui avait été 3 fois proclamé Roi était élevé au rang d'Empereur. L'usage voulait qu'il offre alors une plaque en argent mentionnant son nom et la date de son exploit... Ces plaques jointes les unes aux autres sont l'origine des colliers qui font souvent encore notre admiration.

J'ai toujours eu l'impression qu'il y avait assez bien d'archers et d'arquebusiers volontairement maladroits, afin de laisser le plus de chance à un empereur souhaité... capable de payer un tonneau de bière pour « récréation » comme le prescrit le règlement !

Mon père a été le dernier empereur à offrir une plaque à la gilde de St-Antoine. Elle porte ses armes et la date 1884.



LES VAN VOORSPOEL. MAXIMILIEN, PERE DE LIVINE

Comme je l'ai fait pour d'autres familles alliées, dont les papiers personnels ont été versés dans notre fonds d'archives, il me faut parler un peu de *Maximilien*, car ses papiers d'office offrent un intérêt réel.

Né à Malines le 8 février 1641. Diplômé en l'Université de Dole en 1662, *Maximilien* nous a légué un très beau parchemin enluminé muni du sceau de l'Université, ses lettres patentes le créant chevalier, avec le grand sceau et la signature de Charles II, et ses patentes le nommant en 1676 conseiller au Conseil Provincial de Flandre, et membre du Conseil Privé le 11 février 1691.

Plusieurs documents portent l'apostille « sera tenu secret tant qu'il se peut ». Ils traitent surtout de tractations pour la succession d'Espagne... projets d'alliances, de partages... attente impatiente des réponses de Vienne, résolutions que éventuellement prendra cette cour sur ces chapitres... Enfin tout un ensemble faisant montre des dessous de la politique.

Dans un autre domaine, mais non moins intéressants, sont les papiers d'office de *Maximilien* en tant que conseiller au Conseil de Flandre... Il versa la somme de 24.000 livres pour l'obtention de cette place, comme le prouve le reçu d'Alexandre de Baillencourt, receveur général des Finances.

Il avait vraiment à s'occuper de bien des choses différentes... Organiser la visite que fera le lieutenant général *Boulanger* pour améliorer la navigation entre les villes de Flandre et la mer... se rendre à l'Abbaye St-Corneille à Ninove pour y colliger les voix des reigieux Prémontrés sur le choix d'un nouveau prélat... veiller à la protection du commerce, etc. ...

Parmi les nombreux édits j'en relève quelques-uns, tel celui qui fut imprimé chez Fricks en 1691... Protection du commerce de la dentelle.

« Nous sommes informés que pour tirer la manufacture de dentelles hors de ce pays, et l'établir en France, quelques personnes s'émancipent d'allécher par des belles promesses plusieurs ouvrières de dentelles de nos sujettes pour se rendre sous l'obéissance du Roy Très Chrétien, et d'y choisir leur domicile... Considérant que cette entreprise est opposée au bien public, nous défendons aux dites ouvrières de prêter l'oreille auxdits séducteurs, à peine de confiscation de tous leurs biens... et de plus être mises sur un échaffaut et foüettées... »

D'autres édits stipulent les droits d'entrée et de sortie des marchandises sur les drogues, épiceries, fromages, dragées, merceries,

pelletteries, images, ivoires, « scribans enrichis d'escailles tortue et autres jolitez », etc.

Edits concernant les manufactures de laine.

En vue de prévenir les fraudes, chaque pièce sera scellée et plombée. Les marchands ayant acheté une telle pièce de drap la devront porter à la Halle des draps pour y être annotée.

Chaque drapier sera tenu de tisser dans le commencement de chaque pièce les deux premières lettres au nom du Maistre Tisserant.

Les villes doivent déclarer les noms de tous les tisserants fabriquant de la futaine (en flamand : *fustyn*) étoffe pelucheuse assez grossière en fil et coton, qui doit son nom à Fostat, un faubourg du Caire !

En plus des noms, il sera envoyé la figure de leurs marques ; dans le dossier se trouvent toutes celles de Bruges. Les transports aussi doivent être contrôlés.

Exemption d'impôts aux Maîtres des Postes. Raisons : Les messagers sont chargés de tant de lettres et paquets pour le public, que leurs malles et valises en sont si pesantes qu'elles ruinent tous leurs chevaux.

La même chose arrive lorsque des gens de qualité courent la poste en chaise roulante... défense donc à toute personne de courir la poste à deux dans une même chaise roulante. (Je ne sais si cette mesure a été appréciée par tous !!!!)

La tâche que *Maximilien* avait à affronter chaque jour était certes très lourde, mais n'est-ce pas aux hommes fort occupés que l'on s'adresse toujours, les oisifs n'ayant jamais le temps !

Le Marquis *Laverne de Rodes*, avant d'entreprendre son voyage en Hongrie, en 1685, trouva sage de confier ses intérêts à un homme d'ordre et de jugement sûr. Il fit son testament et nomma le conseiller au Conseil des Flandres *van Voorspoel* exécuteur testamentaire.

Curieux testament que celui du Marquis *Laverne*. Je passe sous silence ce qui a trait à sa fortune, mais ne puis m'empêcher de relever quelques clauses spéciales.

« J'ordonne que lorsque je viendrai à mourir, soit en quel pays » que je puisse être, si j'ay une terre à moi, qu'on y fasse porter » mon corps, et que dans l'église du village on fasse une cave » bien murillée pour y mettre mon corps, conjointement avecq » celluy de ma femme *Madelaine de Steenberge*, et que au dessus » on mette un cercueil de marbre blanc avec mon effigie en grand,

» le bâton de général à la main, et si je n'ay point de terre seigneuriale, mon corps sera apporté dans l'église des Carmes Deschaussés à Anvers.

» Mon fils fera mettre dans la sacristie de la ditte église enchestré dans la muraille, où le prêtre s'habille, une pierre où il soit inscrit, en grandes lettres, que j'ay fondé une messe journalière... afin que le Cury ayt tous les jours mémoire rafraichie. »

Il prie les tuteurs, dès que sera vendu son équipage, d'envoyer l'argent à Amsterdam ou à Venise, en ayant soin de garder la part de son fils jusqu'à ce que l'occasion se présente « d'ascheter une terre seigneuriale de 5 ou 6 villages tenant ensemble, sur quoi Mrs les tuteurs feront situer son titre de Marquis ».

Il charge les tuteurs d'ordonner à plusieurs de leurs amis « d'estre à la vue » s'il se vendait une semblable terre dans les Provinces de Brabant, de Guelder ou de Limbourg, à condition que cette terre soit assez seigneuriale, et d'un tel rapport que son fils y puisse se subsidier comme un gentilhomme, autrement ce serait « le mettre à l'hôpital ».

Ses filles seront toutes les quatre placées dans le couvent des orphelines du Pand, près de leur parente, la religieuse de Vicke. Elles y resteront jusqu'à l'âge de 25 ans, et sortiront alors de tutelle !

Pauvres filles !!! Quelle austère jeunesse !!!

Le testateur a encore d'autres soucis, d'ordre assez différents.

Primo :

« J'avertis que j'ay laissé en garde à Gand à *Melle de Steenberghe*, Religieuse au cloître de la Byloque, tous les manuscrits de feu mon beau-père, au nombre de près de 500, estimés pour leur rareté à une somme assez considérable. J'ordonne qu'on les vende, car ils ne sont bons que pour un Homme de Robe, d'Estude et fort savant, et que l'argent soit partagé entre mes 5 enfants.

» Près des manuscrits, j'ay encore laissé un livre appelé l'Atlas, de l'impression de Mr de Bleauw, qui consiste en 20 grands volumes bien dorés et illuminés, estimés à 500 florins. Ils sont en flammes. »

Secondo :

« Après avoir écrit ce testament, je me souviens que je me suis assez oublié, et esté assez fragile, pour m'estre laisser aller à quelque faiblesse, ce qui arrive souvent aux hommes, avecq une certaine créature qui servait dans ma maison à Déventer, dans le temps de mon veuvage et qui est restée grosse. Je laisse le soing de recevoir l'enfant à un certain curé dans la ville de Amsterdam, nommé Mr *De Mensoeck*, et de le faire élever.

» J'ordonne que, de quelque sexe que soit ce malheureux enfant, que mon fils, à ses frais, sans qu'il en coûte rien à mes filles, soit chargé de son entretien, jusqu'à lui donner de quoi se mettre Religieuse, si c'est une fille, et si c'est un garçon, jusqu'à ce qu'il soit en état de servir, et espère que mon fils aura assez d'honneur pour ne rien oublier, priant les tuteurs d'y tenir la main.

» Fait à La Haye le 8ème jour de may 1685. »

Auprès du testament, se trouvaient les instructions pour l'éducation de son fils, comme l'atteste le Notaire *Contzen*.

J'en retrace les grandes lignes. A l'encontre de ses sœurs, enfermées dans un couvent, ce jeune fils de famille, arrivé à sa majorité, avait eu de larges ouvertures sur le monde.

Vraiment il valait mieux naître garçon que fille au xvii^e siècle !!

Instructions pour l'éducation de mon fils.

« Si je viens à mourir avant que mon fils puisse aschever ses études, et parler sayant allemand, on le laissera sous la tutelle de son précepteur dans la ville où je serai, tant qu'il sache en perfection la ditte langue, luy assurant sa table et celle de son précepteur dans quelque honête maison de la ville.

» Supposant qu'il serat perfectionné dans la ditte langue à l'âge de 12 ou 13 ans, les tuteurs le feront passer ans délai, avec son précepteur à Paris, où ils aschèteront leurs pensions, sans valet, dans quelque bonne maison propre à estudier.

» Etant arrivé à Paris, Mr le Précepteur le ferat lire un an entier, toutes les histoires vieilles et modernes, deux heures le matin (de 7 à 9) et le temps depuis 9 à 12, l'employerat à danser, faire des armes et voltiger. L'après midi, un Maistre de philosophie morale, en français luy donnerat deux heures de leçon, puis Mr le Précepteur luy ferait translater en allemand, latin, françois et flament, quelques parties de l'histoire qu'il aurat lue ce jour.

» Une année entière passée de cette manière, Mr le Précepteur resterat une autre année à Paris, donnant à mon fils un Maistre qui luy apprenne la géographie et cosmographie, de même que la fortification et la géométrie. Il s'accordait avecq le meilleur Maistre d'Académie à Paris afin qu'il fasse monter mon fils à cheval trois fois par semaine, partageant les heures, pour que toutes chòses s'y rencontrent sans confusion.

» Supposant que mon fils aurat passé à Paris les 2 années, dans la forme que je viens de dire, à l'âge de 15 ans, Mr le Précepteur donnerat une manuère de valet de chambre qui porte la livrée à mon fils et qu'il soit allemand, afin qu'il aye toujours avecq qui parler son allemand.

» Tous trois ensemble, ils s'en iront en Italie, passant par Turin, où ils resteront à cette cour deux mois. De là, il s'en ira à Come, Milan, Naples, Venise et Rome.

» Après avoir passé six mois à Rome, il s'en viendra en Hollande, à La Haye, pour porter le mousquet dans les Gardes d'Infanterie de Son Alt. le Prince d'Orange. Ayant pendant six mois fait sa sentinelle, service et garde, comme le moindre soldat, il fera la révérence à Mr le Prince d'Orange, lui demandant la permission de se retirer aux Pays-Bas.

» Supposant qu'il aye acquit tout ce qu'un gentilhomme a de besoin, en arrivant à Bruxelles, il se ferait présenter au Gouverneur, lui demandant dans quel Régiment il lui ordonne de servir. Il prendra aussitôt un Maître qui lui apprenne la langue espagnole.

» Le dict Précepteur jamais laissera ce jeune homme seul, ni le quitter des yeux, de crainte qu'il ne donne dans les débauches des hommes, imprimant dans l'esprit de ce jeune homme que prendre trop de vin et goûter l'eau de vie, est une chose vilaine et horrible à un gentilhomme.

» En regard de la dépense, je veux qu'après tous pensions et Maîtres payés, il paye tous les ans pour ses habits, linge, bas et souliers, depuis l'âge de 10 ans jusque 13, que 225 florins et 25 pour ses menus plaisirs. Et depuis 13 jusque 16, trois cents florins, et depuis 16 jusque 18 ans, quatre cents florins.

» Jusqu'à 25 ans, qu'il sera maître de ses biens, les tuteurs lui donneront 200 florins tous les mois, ne jamais lui donner cet argent par année, ni demi année, mais par mois, et s'il faisait des dettes, ils retiendraient sa pension jusqu'à ce que les dettes soient payées.

» J'ordonne que le Précepteur de mon fils sera tenu d'envoyer aux tuteurs toutes les quittances d'argent qu'il effectuera, en voyage. Il fera un journal de la dépense de chaque jour, du nom des villes et cabarets où ils ont logés.

» Moyennant que Mr le Précepteur prenne soing de l'éducation de mon fils, je veux que l'on lui donne un présent de 300 florins au dessus de ses gages de 50 florins, que je suis d'accord avec lui. »

Descendance d'Adrien van Reynegom et de Livine van Voorspoel

Maximilien van Voorspoel × Isabelle du Bois

Livine × I. Adrien van Reynegom

II. Norbert van Voorspoel

Adrien van Reynegom - 1667-1731 × Livine van Voorspoel - 1697-1756

Isabelle 1717 1755 × Bo ⁿ de Zinzerling	Théodore 1718 1771 × M. de Wilde	Norbert 1720 1805 × Jeanne Pangaert 1733 1800	Marie-Thérèse 1722 1797 × Jacques Gansacker
--	--	---	---

M. Thérèse 1764 1845 × I. Ch. de Moor II. L. van den Cruyce	Théodore-Jean 1764 1826 × M. de Wilde 1769 1844	Constantin 1768 1832 × I. Albertine Geelhand II. Marie Galesloot	Catherine 1772 1843 × Julie 1796 1879	Isabelle 1774 1827 × Adelaïde 1799 1872
--	---	---	---	---

Théodore-François 1789 1865 × Mathilde van Meldert	Pierre 1790 1857 × Eulalie de Cartier 1839-1911	François 1791 1870 × Sidonie 1832 1858	Ferdinand 1794 1860 × Auguste 1835 1905	Julie 1796 1879 × Gustave 1847 1897	Adelaïde 1799 1872 × Gustave 1847 1897
--	--	--	---	---	--

I ^{er} lit			II ^e lit		
Ferdinand 1828 1878 × Eulalie de Cartier 1839-1911	Eulalie 1829 1907 × Eulalie de Cartier 1839-1911	Sidonie 1832 1858 × Eulalie de Cartier 1839-1911	Auguste 1835 1905 × Eulalie de Cartier 1839-1911	Gustave 1847 1897 × Eulalie de Cartier 1839-1911	Gustave 1847 1897 × Eulalie de Cartier 1839-1911

Paul × Gabrielle Osy de Zegwaert

LES ENFANTS DE ADRIEN VAN REYNEGOM ET DE LIVINE VAN VOORSPOEL

Après cette évasion dans la salle de travail de *Maximilien van Voorspoel*, après avoir extrait quelques documents de ses tiroirs, quittons la Place des Wallons, sa résidence, et occupons-nous de ses petits-enfants, ceux que sa fille Livine donna à Adrien van Reynegom.

Isabelle ° 24-1-1717 † 28-3-1755

Théodore ° 20-7-1718 † 20-4-1771 célibataire

Norbert ° 5-11-1720 † 2-4-1805 × *Jeanne Pangaert* descendance

Marie-Thérèse ° 12-5-1772 † 28-7-1797

Théodore était bachelier en science juridique. Son diplôme, décerné en 1742, est muni du sceau de l'Université de Louvain, dans un boîtier en plomb, appendu à un ruban de soie rose.

Comme aîné, il hérita des seigneuries de Herenthout, Herlaer et Buzet, seigneuries qu'il légua à son neveu *Théodore*, le fils encore mineur de *Norbert*, par testament passé devant le Notaire Dreesbeque, le 14 avril 1771, quelques jours avant sa mort. Il était âgé de 52 ans et selon son désir fut inhumé à Ste-Gudule.

Par le même testament, il stipule aussi qu'il y aura deux services à Herenthout, un dans chaque paroisse, avec présence des Gildes. Après les offices il y aura une légère collation : 2 tonneaux de bière, un morceau de viande salée et un jambon... il ajoute : « Sans rien de plus »... Durant six semaines on sonnera le glas, trois fois par jour, avec la cloche de la chapelle d'Herlaer ! A-t-il peur qu'on oublie trop vite le seigneur des lieux ?

Isabelle, la fille aînée d'Adrien, épousa *René baron de Zinzerling*, fils de *François-Adolphe*, Ambassadeur de S.M. Charles VI et de *Cornélie de Costembourg*, veuve d'un riche habitant des Indes-Orientales.

Isabelle mourut après 16 ans de mariage et avoir mis 7 enfants au monde... sept très jeunes orphelins, car *René Zinzerling* suivit leur mère dans la tombe le 5 janvier 1761.

La veille de la Noël il écrit une lettre à son beau-frère *Théodore*, lettre écrite en mauvais flamand. Il se plaint d'essoufflement quand il monte l'escalier. Il lui recommande ses enfants. *Théodore* sera leur tuteur, les parents du côté paternel : le *B^{on}* d'Exarde et le *B^{on}* van Bleckemont s'étant recusés.

Rosalie de Zinzerling, la fille aînée, épousa *Philippe de Lens*, Seigneur d'Oeyeghem, de Pouques, de Gros, de Terbeken et de

Bavichove. Philippe prit à cœur de s'occuper des frères et sœurs de sa femme, mais toujours se réfère à l'avis de son oncle Théodore.

L'échange de correspondance se fait en français, un français agréable à lire. Voyons ce qu'il écrit en date du 26 octobre 1767.

« Mon cher Oncle,

» J'ay l'honneur de vous mander que j'ay changer de demeure
» la plus part de vos pupilles. L'ainé des Messieurs est à Louvain,
» demeurant dans la pédagogie du Château, où il est entré en
» philosophie. Norbert, qui a du goût pour le service est chez moi
» jusqu'à ce que je lui ay procuré une place dans le génit, car
» ce serait perdre le temps qu'il passerait aux études. Charlotte
» prend un quartier aux Dames Lovaines et Catherine est au Ber-
» laymont. C'est à eux présentement de profiter de leur tems.
» Pour moi, je ne puis mieux faire que de n'épargner ni soin ni
» peine.

» Au reste, Monsieur, je tache d'acquitter ma conscience et le
» fait d'autant plus volontier que mon inclination et l'amitié que j'ay
» pour la famille m'y porte naturellement.

» C'est de quoi je vous prie d'être persuadé, comme du respect
» sans bornes avec lequel j'ay l'honneur d'être Votre très obéis-
» sant serviteur et neveu.

» Philippe de Lens. »

La réponse de l'oncle Théodore est très courtoise, mais dans les décisions qu'il préconise on sent une plus grande maturité de jugement.

« Charmé d'apprendre par l'honneur de la votre les bonnes
» arrangements que vous avez pris pour les pupilles Zinzerling.
» Touchant Norbert, que vous me marquez avoir du gout pour le
» militaire, j'ai parlé quelques officiers qui désapprouvent de le
» laisser entrer dans le génit, par aprot que cela doit lui couter
» 4.000 florins, ce qui serait de l'argent perdu au cas que le gout
» du militaire lui passerait, de plus ils m'ont dit qu'il doivent être
» bon étudiant pour y faire quelques progrès... Mieux vaudrait le
» laisser entrer comme cadet dans le régiment de Vierset...

» Il faudrait placer Charlotte et Catherine ensemble dans l'un
» ou l'autre couvent et les donner une fille de chambre pour eux
» deux. Elles y seraient avec plus d'honneur et économiseraient
» ainsi leurs revenus. »

Brave oncle Théodore, célibataire, frisant la cinquantaine, s'occupant de ses pupilles jusque dans les moindres détails, même vestimentaires... Qu'on en juge : « ...Charlotte a oublié sa jaquette de coton à Gand, et comme il est survenu un malheur à sa juppe, je vous prie de la renvoyer à la première occasion pour la faire racomoder » !!

Il épluche les comptes de Sœur Nicodème, la Maitresse des pensionnaires. Catherine paye 100 florins pour un semestre au Berlaymont, mais il y a tous les petits débours qui demandent un œil vigilant afin que l'on n'exagère pas...

Chez le friseur : un nouveau « serfront » ... « chez le perruquier, pour laver un serfront et de la poudre 3 g. » ... Façon d'un « négligé » 3 g. 4...

Englebert a besoin d'un subside spécial pour achat de « nippes » et profite de l'occasion pour solliciter la permission de chasser les « pécasses et les pécassines » à Herenthout !... Oui, vraiment l'oncle Théodore a bien veillé sur ses pupilles !!

Dans une liasse d'annonces de mariage de la fin du XVIII^e siècle, plusieurs émanent du *Cte de Lens*. Il fait part du mariage de sa fille aînée avec le Marquis *Rodrigues d'Evora y Vega*, de sa fille « la Troisième » avec Mr *Helyas D'Huddeghem*, et de sa fille « Puinée » avec Mr *Keingiaert de Geluwvelt*... Jolies annonces imprimées, mais avec en-tête et signature manuscrite. Je présume que le nombre en était limité...

La dernière descendante de la fille « Puinée », Melle *Keingiaert de Geluwvelt* a fait don à l'Association de la Noblesse de son château, sis en Flandre, afin que ses membres puissent y faire des séjours de détente.

Marie-Thérèse, la plus jeune des filles d'*Adrien van Reynegom* et de *Livine van Voorspoel*, épousa Jacques *Gansacker*, seigneur d'Itegem. Il avait 31 ans, sa femme 35.

La Nèthe, la grande et unique voie navigable, serpente dans les prés reliant « Ter Borch », le joli castel des *Gansacker*, à Herlaer, la demeure familiale de Marie-Thérèse, qui n'eut pas à changer d'horizon en épousant ce voisin.

Une seule fille : *Isabelle-Thérèse*, naquit de cette union. Elle épousa successivement ses deux cousins, *Lambert* et *Jean van Reynegom*, comme nous l'avons vu déjà en parlant de la branche cadette... Cette branche cadette qui s'éteignit en 1771.

Pour continuer la lignée des *Reynegom*, il reste uniquement *Norbert*. Oui, la branche aînée est bien près, elle aussi, de tomber en quenouille ! Des deux fils d'Adrien, Théodore reste célibataire et Norbert a passé la quarantaine quand il convole en justes noces !

Nous allons parler longuement de ce Norbert, grâce auquel nous sommes sur terre !

NORBERT PHILIPPE MAXIMILIEN VAN REYNEGOM

Il vint au monde à Bruxelles le 5 novembre 1720. Son nom lui fut donné par son parrain, *Norbert von Voorspoel*, un cousin de Livine, qui plus tard deviendra le beau-père de son filleul !

Norbert avait onze ans à la mort d'Adrien, c'est donc son parrain, qui en resserrant les liens de parenté, par son mariage avec sa mère, dirigea l'éducation du jeune orphelin.

Comme tous les Reynegom, avant lui, il suivit les cours à l'Université de Louvain et obtint son diplôme en 1745.

Que fit-il dans la vie ?... J'ai eu beau remuer tout ce qu'il nous a légué comme paperasses... Il vécut honnêtement, longuement, atteignit l'âge respectable de 85 ans (le temps ne lui fit donc pas défaut) mais nulle part je ne trouve trace d'une activité quelconque pour remplir un peu cette longue vie... Cette vie qui s'écoula durant une période calme pour la Belgique : le règne de Marie-Thérèse et le sage gouvernement de Charles de Lorraine. A-t-il tout jeune assisté à l'érection de sa statue ? Quel souvenir a-t-il gardé de l'incendie du Palais du Coudenberg ? Il avait onze ans... ce sont de ces événements qui font étape...

Ce n'est que plus tard, vers la fin de sa vie, qu'à nouveau les heures devinrent tragiques pour la Belgique... Révolution française, occupation de notre pays, avec tous les avatars que cela comporte... Nous en parlerons plus tard.

Ayant dépassé la quarantaine, Norbert mit fin à sa vie de célibataire et prit femme. Il épousa le 10 août 1762 *Jeanne-Louise Pangaert*, fille de *Jean-Baptiste* et de *Marie-Françoise de Villegas*.

Je ne possède pas le portrait de Norbert, mais son passeport donne une idée de son physique : Un très petit homme, il ne mesurait que 1 m 57 ! ne devait pas être beau : bouche grande, visage plein, yeux bleuâtres... À sa décharge il faut dire que cette pièce a été établie à la Mairie de Bruxelles le 10 thermidor an X (10 juillet 1802), il avait 82 ans ! Par contre, sa santé était solide car il ne craignait pas les déplacements. Ce passeport, il le sollicita pour se rendre à Anvers, Mons, Liège, Herenthout et Ostende... autant dire le bout du monde !

Ils eurent 5 enfants : 2 fils, dont l'aîné *Théodore* assura seul la descendance, *Constantin* préférant le célibat, et 3 filles, *Marie-Thérèse*, *Catherine* et *Isabelle*... de très petites filles ! Elles ne dépassaient pas le mètre 50 ! Les garçons n'étaient certes pas des géants ; ils atteignirent 1 m 63. Par contre ils héritèrent tous de la bonne santé du père. Catherine mourut âgée de 71 ans, Marie-Thérèse de 81, les fils de 64, ce qui était une belle moyenne pour l'époque.

Le livre de raison patiemment feuilleté révèle toujours des détails intéressants. Dans celui de *Norbert*, je relève ceci :

« Liste de ce que j'ai déboursé pour mon fils aîné Théodore, quand il est parti pour Louvain, et y a prit pension pour faire sa philosophie, au Collège de Malines : 3 mois de pension 46 g. 16 stuyvers plus 10 g. de « drinkgeld » pour ses plaisirs durant un mois. »

Août 1783. Théodore doit passer son examen de bachelier et n'est pas très sûr de son affaire car on lui paye un répétiteur !

Juillet 1784. Pour sa grande « Dispute » frais : 40 couronnes, dans lesquelles sont compris 15 livres de thèses, frais de l'imprimeur... de la liqueur et du vin !

16 août 1785. On arrive au bout des coûteuses études. Théodore a 21 ans. Encore des frais pour l'obtention de sa licence : 236 gulden, plus 252 de frais divers et... de dettes contractées dans la ville universitaire !

Norbert envoie à Louvain 20 carafons de vin rouge, 18 de vin de Moselle, plus des vins dont les noms sont intraduisibles..., de quoi alimenter une « Brigade » comme aurait dit Régine sa tri-saïeule !

Il faut verser à boire tant aux juristes qu'aux domestiques, quand on a passé son examen !

Théodore, appelé « *Buzet* » par son père (seigneurie que lui a légué son oncle, car il sera le futur chef de branche), Buzet, donc, revient à Bruxelles, et se la coule douce ! Son père paye tous les débours : bals, redoutes, abonnement à la Comédie, accès à la salle d'armes, frais de perruquier, achat d'un cheval de selle, appelé « l'Ecosse ». A vrai dire, je crois que c'était un vieux canasson, âgé de 13 ans, et payé 15 g. à l'écuyer du Duc d'Arenberg, plus une couronne au piqueur et autant au palefrenier. Un an plus tard Théodore arriva à le revendre à Mr de Grand Ry pour 14 louis.

30 septembre 1785. Norbert note dans son livre de raison : « Payé pour l'admission de mon fils comme avocat au Conseil de Brabant 98 gulden », plus redevances au secrétaire du chancelier, au clerc du chancelier, même au concierge du chancelier.

Quelques postes encore, qui prouvent que Norbert ne regardait pas beaucoup à la dépense : culotte de soie chez « les Trois Têtes », Chaussée de la Madeleine... Une paire de « gespen » (boucles) que mon fils a fait venir de Paris par Mr de Burbure Terbruggen : 30 gulden !... La mode des boucles de souliers et de jarretières évoluait avec une telle rapidité que les femmes pouvaient reprocher aux hommes d'en changer autant qu'elles de bonnets et de chapeaux !

Le dernier achat fait par Norbert pour son fils est un nouveau cheval de selle, âgé cette fois de 5 ans : 151 g. Les libéralités du père prennent fin le 15 avril 1788, au mariage de Théodore avec *Marie-Jeanne de Wilde*.

Trouvés dans le même livre de raison quelques feuillets divers dont des bouts-rimés lus, selon l'usage, au repas de noce... Rien de grivois...

« Proficiat Cousine	» Quel plaisir pour Père et Mère
» Vous avez un mari	» De voir que leurs enfants
» On voit bien à ta mine	» Font les mêmes affaires
» Que ça vous réjouit	» Comme eux, passés vingt ans
» Au bon succès de l'affaire	
» Vidons notre flacon !!! »	

A l'occasion du mariage de leur fils, Norbert et sa femme reçoivent de nombreuses lettres de félicitations, dont celle-ci émanant d'un ami :

« J'ai l'honneur de vous faire mon compliment à l'occasion du » mariage de Mr votre fils avec Melle de Wilde, j'espère que » dans 9 mois votre satisfaction sera plus complète ... »

(s.) de *Villegas de Borsbeeck*.

D'autres sont signées : *van Havre, de Heuvel, d'Orjo, de Bic de Westvoorde*, etc.

Ont été conservées aussi toute une liasse d'annonces de mariage (fixées ensemble par un lacet de soulier, chose habituelle et facile : les aiguillettes trouant le papier). Elles nous apprennent quel était le cercle d'amis et de parents... Le Major *della Faille* fait part du mariage de sa fille aînée avec Mr *Stier*, de son fils avec Melle *de Witte* (le père était sgr. de Bouwel), de sa fille la cadette avec Mr *Osy de Wichen*. Mr *de Heuvel* annonce le mariage de sa fille aînée avec le B^{on} *van Wassenaer*, au service de L.Htes Puissances...

Tout un registre traite des entrées et départ des domestiques... un vrai pigeonnier ! Et pourtant avant de les engager on prenait des informations, ne se fiant pas à des certificats.

J'ai plusieurs brouillons de lettres.

Le 2 avril 1790 Norbert écrit :

« Madame, je prends la confiance de m'adresser à vous pour m'informer d'un cocher, nommé Jean-Baptiste De Gauwe, natif du village de Huy. Il est d'une moyenne taille, pas extrêmement gros et gravé de la petite vérole. J'ose espérer que vous me ferez la

grace de me marquer si c'est un sujet qui est recommandable par ses bonnes qualités pour les chevaux, s'il est fidèle et point buveur, si c'est un sujet propre à entrer dans une maison bien réglée. Je vous prie, Madame, de vouloir me marquer si le portrait que j'en ai tracé ressemble à celui à qui Mr votre Mari a délivré le congé. »

Avant d'engager une garde d'enfants, *Jeanne Pangaert* s'adresse à la personne qui a eu cette fille à son service et lui demande de lui dire bien « naïvement » si cette fille pourrait convenir...

Et nous voilà aux heures difficiles de l'occupation française. Les réquisitions pleuvent sur le dos des contribuables. « Le Directeur du Bureau des Fournitures Militaires déclare avoir reçu du Citoyen Reyneghom, un matelas pesant 16 livres, une pailleasse, un traversin et une couverte, Pour Don Pautrioque »... 16 messidor an 3. Le Citoyen van Reynegom a 24 h. pour déposer à la Maison communale une fourniture de lit, à l'usage des militaires français en garnison à Bruxelles (cette fois il faut joindre 2 paires de draps). Le reçu indique que le bureau est établi au « Couvent des Ora-toire ».

Il y a les emprunts forcés. 22 pluviôse an 4. Endéans les 24 heures porter 2 mille livres au Bureau de Bruxelles, comme contribution à l'emprunt forcé de 100 millions... L'an 7 il est notifié à Norbert de payer dans les 5 jours, 500 livres ; passé ce délai, il versera 2 fois cette somme.

Le 5 vendémiaire an 3 ce sont ses chevaux qui sont réquisitionnés. Il adresse une pétition : « Le soussigné représente que ses 2 chevaux sont tenus pour le labeur de ses terres à la campagne, par rapport à son âge caduc et ses infirmités, de son épouse de même, très âgée et valétudinaire, qu'il soit permi de les conserver car ils sont de la plus urgente nécessité, dont Vous voudrez bien, Citoyen, Agent Général, prendre en considération. Espérant tout de la Loyauté et Générosité de la Nation française. Salut et Fraternité. »

Norbert V. Reynegom.

Il y a les taxes aussi. « Reçu 4 florins 4 sols, contribution pour l'illumination des réverbères pendant l'hiver An 9. »

Payer pour l'éclairage des rues ne semblait pas vexatoire. Enfin un peu moins de danger pour la circulation nocturne.

L'éclairage public mit des siècles à se réaliser. Que de progrès depuis la vacillante chandelle allumée par des mains pieuses au pied de quelque image sainte au coin d'une rue... en passant par les lanternes que les personnes tenant équipages étaient tenues de placer devant leur demeure, conjointement avec celles des établissements officiels, églises, hostelleries, etc., embryon de l'éclairage public !

Rien ne nous étonne plus ! et pourtant !... étant toute enfant, j'ai guetté, le soir venu, l'allumeur de réverbères !... baptisé à Anvers du nom de « Manneke, Lanterne Manneke ». Je crois même qu'une chanson lui était dédiée ! Il marchait sans hâte, muni d'un long bâton, s'arrêtait à chaque réverbère, actionnait mystérieusement quelque chose, et à nos yeux ébahis la lumière jaillissait !

Revenons à Norbert et à ses soucis.

Un mémoire de 1794 nous apprend que pendant les troubles, il a subi un pillage ; il dresse une liste : « ma capote, mon nouveau chapeau, mon nouveau frac noir, une douzaine de chemises, 3 bonnets de nuit, ma boîte à priser, un rideau de mon lit, 2 rasoirs, un jambon, un nouveau livre de prières »...

Avril 1799. Soucis beaucoup plus graves : Arrestation de l'Abbé Jans, chapelain d'Herlaer.

N'ayant pas voulu prêter serment à la Constitution civile du Clergé, il était obligé de se cacher. Il commit une imprudence ; passionné pour la pêche, il s'aventura, en plein jour, en radeau sur l'étang. (Ceci m'a été conté par un vieil ouvrier, qui le tenait de son père, témoin de l'arrestation de « Heerke Jans »...)

Dénoncé, arrêté, il fut déporté à la citadelle d'Anvers, puis transféré à Bruxelles, à la prison de la Porte de Hal, et de là à Valenciennes. Il fut assez sérieusement malade pendant sa réclusion à Anvers. Norbert envoya son fils Constantin voir le détenu, et a gardé la note de ses débours, dans les moindres détails : Diligence aller et retour Anvers, frais à l'auberge St-Antoine, ...à l'officiel de la Prison centrale (je suppose pour s'en faciliter l'accès), frais de docteur et d'un avocat plus achats de quelques vêtements indispensables. « Heerke Jans » n'avait rien pu emporter !

Le 23 juin de la même année, le chapelain écrit à Norbert. Il n'est pas encore tout à fait libéré et prévient dès qu'il le sera. Il fait faire des compliments à toute la famille, surtout aux chères Demoiselles Trinette et Bello... les deux filles de Norbert... ayant depuis longtemps coiffé Sainte Catherine ! Ces petits noms n'en sont que plus touchants !

Jusqu'à la fin de sa vie, et nous en approchons, Norbert verra s'accumuler les paperasses de tous genres.

An 12. Attestation de la Mairie de Bruxelles : « Norbert van Reynegom est vivant, n'a pas émigré, et n'est pas détenu. Fait en présence du certifié et des attestans. » Sceau de la Mairie Bruxelles-Dyle. Ce certificat restera affiché pendant trois jours.

An 12, encore. « Reçu du citoyen van Reynegom la somme de douze F. pour exemption du service personnel de la Garde Sédentaire pendant les 8 premiers mois de l'An 12 »... Il avait 82 ans ! Je vois mal ce vieillard montant la garde !

Jeanne Pangaert, sa femme, mourut le 28 mars 1800 âgée de 67 ans. Norbert note dans son livre de raison : « Ma chère femme est enterrée à Laeken dans le caveau que j'ai près de la grande porte, devant la Drève Ste-Anne, près de mon château, et je désire aussi y être enterré. Dieu Miséricordieux prenez son âme en pitié. »

En 1784 un placart défendit les inhumations à Ste-Gudule. L'ancienne tombe de famille était donc close à jamais.

L'annonce du décès est imprimée sur un petit carton, grandeur de nos cartes de visites actuelles, et libellée :

« Norbert-Philippe-Maximilien van Reynegom, donne part de la mort de Jeanne-Louise Pangaert, son épouse, décédée le 7 germinal An 8. R.I.P. »

Cinq ans plus tard, au décès de Norbert, l'annonce sera plus explicite :

« Les enfans donnent part de la mort de Monsieur Norbert-Philippe-Maximilien van Reynegom d'Herenthout, leur très honoré Père et Beau-Père respectif, décédé le 12 germinal An 13 (2 avril 1805) dont le service se fera samedi 16 germinal, à Dix heures et demie, dans l'Eglise paroissiale de Finis-Terræ. Les trentaines commenceront mardi 16 avril et jours suivans, à onze heures dans la même église. R.I.P. »

Ces « faire part » n'ont donc plus paru au revers de cartes à jouer, comme cela se faisait couramment !... Curieux usage, qui s'explique par différentes raisons : pénurie de matière première, désir de prévenir sans délai, d'où utilisation des stock de jeux de cartes, que l'on avait toujours en réserve, car le jeu était un des grands divertissemens des oisifs de l'époque. Ces cartes étaient d'ailleurs utilisées pour différents usages. Je possède un 7 de trèfles avec au verso une recette médicinale, d'autres avec des comptes, des adresses de commerçants, etc. Un très beau Roi de Pique nous apprend le décès de la Douairière de *Lanfranchy de Cruybeke*...

Rien de bien spécial à noter dans l'inventaire de la mortuaire, sauf, peut-être, le détail de l'argent... Quel casse-tête !

Dans un sac : 13 louis d'or, 57 demi souverains et 35 double souverains, 4 guinées, 5 mirlitons, 3 Noailles, 15 ducats, 3 carambolle, 7 écus de France, 17 ducats, 3 pistoles, 45 florins, 3 louis...

Dans le sac des bénéfices : 2 petits Noailles, 5 florins, 8 sols.

Dans le sac des pauvres : 14 florins.

Il ne faut pas me demander d'additionner... Je n'ai jamais été forte en math !

Parmi les papiers divers une liste écrite de la main de Norbert :
« Liste des tableaux qui sont dans ma maison :
» Une grande pièce représentant Bacchus et des satyres, peint par Jacobus Jordaens et les fruits par Sneyders. Se trouve dans le porche.

» Dans la salle à manger une Histoire Romantique par de Clerck.

» Une scène sur le marché aux chevaux de Dou.

» Une tête du Christ par Jaspaer de Crayer.

» 2 petits paysages avec des vaches peints par Sibrecht. »

Ces deux derniers petits tableaux, nous les avons trouvés déjà dans la chambre à coucher d'*Isabelle Mailliaert*, la grand'mère... j'en possède un...

Quelle est la génération qui a égaré l'autre ? J'ai bien peur que ce soit celle de mes parents... le mien étant relégué dans une mansarde !

Norbert, lui, prenait soin de ses tableaux. Près de la liste se trouvait ceci :

« Mémoire de Monsieur Van Overloop pour nettoyage des tableaux :

» D'abord laver avec de l'eau de pluie et des cendres de bois de chêne.

» Employer 2 éponges.

» Avec une petite brosse enduire d'huile.

» Avec un gant blanc essuyer, d'abord avec du pain, puis seulement avec le gant.

» Le travail doit prendre 2 jours. »

Un autre feuillet toujours trouvé parmi les papiers de Norbert :

« Grand deuil de Cour pour feu S.M. Marie-Thérèse de Glorieuse mémoire décédée à Vienne le 29 9 bre 1780... Sera porté pendant 6 mois avec les changements suivans. Règlement pour les Dames :

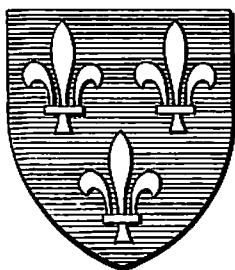
» Les Dames porteront des habillements d'étoffe de laine, coiffures et ornements de gaz d'Italie noire, pierreries, gants et éventails noirs, souliers chamois noirs. Du 22 mars au 26 avril, elles auront des habillements de gros de Tours unis, coiffures noires à garnitures de gaz d'Italie blanches, éventails et souliers noirs ou blancs.

» Depuis le 27 avril jusqu'au 2 juin, elles porteront des coiffures et ornements de tête, et garnitures en dentelles blondes, éventails blancs, diamants. »

Madame Charles COGELS

née baronne Madeleine VAN REYNEGOM DE BUZET

(à suivre)



FILIATIONS LIGNAGERES

Un légitime souci d'assurer la conservation, pour eux-mêmes et pour les leurs, de la filiation qui a justifié leur admission dans l'*Association des Descendants des Lignages* de Bruxelles, peut en faire souhaiter à nos Membres la publication.

D'autre part, la mise à la disposition du public de ces filiations facilitera à d'autres personnes la découverte d'ascendances communes leur permettant de se prévaloir elles aussi de la qualité lignagère et d'en obtenir la consécration.

Les filiations publiées reproduiront fidèlement les données du *Mémoire Justificatif*, tel qu'il a été vérifié et admis par la Commission des preuves et le Conseil d'administration, à l'exclusion de toute donnée étrangère, ainsi que de toute qualification ou titulature sujette à caution.

Les Membres qui auront demandé la publication de leur filiation recevront des *tirés à part*, au tarif de notre imprimeur.

FILIAISON N° 33

SERHUYGHS

- I. Jean PIPENPOY, Seigneur de BOSSUYT, × Gertrude BOSCH.
- II. Jean PIPENPOY, † 21-01-1553, Seigneur de BOSSUYT, × Cornélie van OVERSTRAETEN.
- III. Jean PIPENPOY, † sept. 1615, × Elisabeth GOOSSENS.
- IV. Anne PIPENPOY, sœur de Seger, ° 1603, × Gérard van NIEUWENHOVE du lignage de SLEEUWS, † 1657.
- V. Jeanne van NIEUWENHOVE, ° Merchtem 1603, † Wolvertem 1658, × Merchtem 1622 Henri van BEVER, ° Meysse 1590, † Wolvertem 1654.
- VI. Henri van BEVER, ° Ophem 1623, y † 1660, × Dame Anne van OPHEM, ° 1621, † Zellik 1716.
- VII. Corneille van BEVER, ° Ophem 1649, y † 1711, × Zellik 1681 Maria COPPENS, ° Zellik 1662, y † 1697.
- VIII. François van BEVER, ° Zellik 1690, y † 1715, × Bollebeke 1711 Anne-Marie van der HASSELT, ° Bollebeke 1688, † Zellik 1764.
- IX. Jean-Baptiste van BEVER, ° Zellik 1714, † Gaesbeck 1787, × Gaesbeck 1743 Marie STERCKS, † Gaesbeck 1786.
- X. Anne-Marie van BEVER, ° Gaesbeck 1750, × Gaesbeck 1778 Guillaume de VOGHEL, ° Audenaken 1749, y † 1800.
- XI. Jean-Dominique de VOGHEL, ° Audenaken 1789, † 1858, × Bruxelles 1814 Anne-Catherine MASSEGUE, ° Bruxelles 1783.
- XII. Joseph de VOGHEL, ° Bruxelles 1820, † 1879, × Bruxelles 1852 Catherine KELCHTERMANS, ° Bruxelles 1826.
- XIII. Joseph Jean de VOGHEL ° Bruxelles 1857, × Bruxelles 1878 Adèle Aline RENARD, ° Bruxelles 1855, † Forest 1929.
- XIV. Maurice de VOGHEL, ° Bruxelles 1889, † Forest 1965, × Forest 1913 Alice Françoise Henriette KENNES, ° Bruxelles 1888.
- XV. Raymond Jean de VOGHEL, ° Forest 1916, × Ixelles 1946 Monique Madeleine Marie JUBERT DE LAMOCK, ° Paris 1920.

NOTES DE LECTURE

Le bel ouvrage collectif sur l'*Histoire de Bruxelles* récemment publié sous la direction de M^{lle} Mina Martens, archiviste de la ville, contient en annexe un répertoire des dates marquantes dans l'histoire de la ville. Nous en extrayons quelques-unes choisies surtout parmi les plus anciennes et se rapportant non seulement aux lignages, mais au développement du cadre urbain dans lequel ils évoluèrent. Nous y avons parfois ajouté un mot de commentaire ou d'indications relatives aux lignages.

- 977 Charles, fils du roi de France Louis IV d'Outremer, s'allie à l'empereur Otton II et obtient le titre de duc de Basse-Lotharingie.
- 977 Bruxelles devient le centre de ce duché.
Construction du *castrum* de l'île St-Géry et peu après du *castellum* (fortification).
- 984 Transfert des reliques de sainte Gudule, de Ham dans la chapelle de l'île St-Géry.
- 1000 Mention du pont de Bruxelles.
- 1001 Otton, fils de Charles de Lotharingie, devient comte d'Uccle ou de Bruxelles.
- ? Mariage de Lambert de Louvain et de Gerberge, fille de Charles de Lotharingie et comtesse de Bruxelles.
- 1010 Mention du *portus* de Bruxelles.
- 1015-1038 Henri I^{er}, comte de Louvain, fils de Lambert et de Gerberge, hérite du comté de Bruxelles, qui restera dans la maison de Louvain jusqu'à son absorption par les ducs de Bourgogne.
- 1041-1047 Construction du château du Coudenberg.
- 1047 Transfert des reliques de Sainte Gudule à l'église S. Michel, où est fondé un chapitre de chanoines.
- av^t 1063-1100 Période probable de construction de la première enceinte.
- 1096 Mention du châtelain de Bruxelles.
- 1125 Première mention de l'amman ou *villicus* de Bruxelles.
- 1145 Mention d'un *Clutinc*, ministerialis.
- 1154 Première mention certaine des échevins de Bruxelles.
- 1225 Première mention en qualité de témoins de l'amman et des échevins de Bruxelles.

- 1229 Première chartre urbaine (code pénal).
- 1243 Premier acte écrit au nom de deux échevins de Bruxelles.
- 1282 Première mention de la gilde drapière.
- 1301 Achat de la maison « de Meerte », sur la Grand'place, première maison des échevins.
- 1306 Première mention des sept lignages : le duc, après trois ans de gouvernement populaire, promet de les rétablir dans l'administration de la ville, dont ils jouissaient, dit-il, sous son père, son grand-père et ses aïeux.
- 1334 Création de deux mandats de receveurs de la ville par les autorités urbaines.
- 1343 Création par les mêmes du tribunal des apaiseurs.
- 1357-1379 Construction de la seconde enceinte.
- 1375 Suppression de la cooptation des échevins. Désormais chaque lignage présente chaque année au duc trois candidats parmi lesquels il choisira un échevin.
Les lignagers doivent s'inscrire dans un lignage dont ils descendent et ne peuvent en changer leur vie durant pour devenir plus facilement échevin ou doyen de la gilde drapière.
- 1401 Début de la construction de l'hôtel de ville.
- 1421-1423 Les métiers, groupés en « nations », partagent avec les lignages l'administration et la juridiction de la ville et de la gilde drapière, exercée auparavant uniquement par les lignagers.
- 1455 La construction de l'hôtel de ville s'achève par le placement du Saint Michel qui le couronne.
- 1477 Une insurrection populaire, consécutive à la débâcle du Téméraire, entraîne la suppression des privilèges lignagers.
- 1481 Le régime de 1421 est rétabli par Maximilien. Il durera jusqu'à la fin de l'ancien régime.
- 1531 Création de la Suprême Charité qui supervisera les établissements de bienfaisance. L'administration en est partagée entre les lignages et les nations.
- 1550-1561 Percement du canal de Willebroek sous la direction de Jean de Locquenghien. La direction et l'exploitation en sera confiée à un surintendant pris dans les lignages, assisté de deux receveurs pris dans les nations.
- 1577-1585 Période insurrectionnelle, à prédominance calviniste.
Les privilèges lignagers sont battus en brèche.
-
- 1794 Début du régime français. Suppression des privilèges des lignages, qui se réunissent pour la dernière fois pour la *Keuse* ou vote pour l'échevinage du 13 juin 1794.

H. C. v. P.

A PROPOS DES LIGNAGES

« Si les lois peuvent supprimer les privilèges et les marques extérieures caractérisant un rang social, elles ne peuvent supprimer des qualités qui se transmettent par le sang et la descendance légitime. En ce sens les Lignages, tout comme la noblesse n'ont jamais cessé d'exister. Il suffit donc de rendre conscience à la génération actuelle de l'illustration de leurs ancêtres et de les grouper dans une association pour que se manifeste à nouveau, sans qu'aucun privilège puisse y être attaché, la vitalité, tenue en suspens, d'une des plus anciennes institutions de notre capitale.

» Nous ne sommes pas un peuple de parvenus, comme voudraient le faire croire ceux qui prétendent que la Belgique n'a commencé d'exister qu'en 1830. Nous nous honorons en mettant en valeur tout ce qui rappelle notre passé, parfois douloureux, souvent glorieux et toujours passionnant à étudier. »

Vicomte TERLINDEN †
dans *Bruxellensia*, 1957.

COTISATIONS

— à titre individuel :	300 fr.
— pour un ménage :	450 fr.
— pour une famille avec enfants mineurs :	500 fr.
— cotisation à vie individuelle :	4.000 fr.
— jeunes 18-25 ans (sans bulletin) :	150 fr.

Tous paiements de cotisations, d'abonnement, etc., se font au C.C.P. n° 000-0060517-86 de l'Association.

